



PLATEFORME NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES



COMMUNE ASSOLI 3

PLAN D'ACTION LOCAL DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (2023-2027)



Novembre 2022



ANPC-TOGO
AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE



COMMUNE ASSOLI 3

PLAN D'ACTION LOCAL DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (2023-2027)

Table des matières

Définition des concepts clés	2
Introduction	4
I. Contexte et justification.....	4
II. Objectifs et méthodologie	5
2.1. Objectifs.....	5
2.2. Méthodologie	5
III. Environnement physique et humain de la commune Assoli	6
3.1. Situation géographique	6
3.2.1. Relief et géologie	6
3.2.2. Climat.....	7
3.2.3. Sols et ressources en eau	7
3.2.4. Végétation	7
3.2.5. Faune	8
3.3. Milieu humain.....	8
IV. Cartographie des risques et menaces.....	9
4.1. Conflits communautaires.....	9
4.2. Vents violents	10
4.3. Inondation	10
V. Gouvernance en matière de RRC	10
5.1. Au niveau national.....	11
5.2. Au niveau local	12
5.3. Capacités de la commune en matière de RRC	12
5.4. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) de la commune en matière de RRC 12	
5.5. Genre dans la RRC	13
VI. Composantes et actions prioritaires communales pour la RRC.....	14
6.1. Composantes	14
6.2. Matrice du plan d'actions.....	16
6.3. Facteurs de risques et mesures de gestion	22
VII. Mécanisme de mobilisation des ressources	23
7.1. Au niveau national et international.....	23
7.2. Au niveau local	23
VIII. Mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions	23
Conclusion.....	25

Définition des concepts clés

Les définitions ci-dessous ont été données avec le souci de rendre plus compréhensibles et pratiques les concepts souvent utilisés dans la thématique de réduction des risques de catastrophes.

Accident chimique : événement imprévu lié à la présence de substances dangereuses qui sont nuisibles pour l'homme et l'environnement.

Accident radiologique : événement imprévu lié à la présence de matières radioactives nuisibles pour l'homme et l'environnement.

Accident technologique : événement imprévu lié au mauvais fonctionnement des équipements dans une installation industrielle susceptible de nuire à l'homme et à l'environnement.

Aléa : phénomène naturel ou anthropique susceptible d'affecter un espace donné. Exemples : inondation, vents violents, incendie, etc.

Atténuation/Mitigation : actions entreprises dans l'anticipation pour réduire les dommages et les pertes d'éventuelles catastrophes.

Autorité locale : toute personne compétente élue ou nommée qui a sous sa responsabilité la gestion d'une population résidente d'une zone géographique bien définie et assurant sa protection et son développement.

Catastrophe : grave perturbation du fonctionnement d'une société, suite à un événement soudain, causant des pertes humaines, matérielles ou environnementales que cette dernière ne peut surmonter avec ses propres ressources. Elle est d'origine :

- naturelle quand elle est causée par : inondation, tornade, vents violents, sécheresse, submersion marine, érosion côtière, tremblement de terre, éruption volcanique, glissement de terrain, feux de végétation, tonnerre, épidémie, épizootie, tempête de poussière, cyclone, etc.
- anthropique quand elle est causée par : incendie, accidents domestiques et de circulation, accidents biologiques et chimiques, pollutions, etc.

Changements climatiques :

réchauffement global ou planétaire qui se manifeste par des phénomènes d'augmentation des températures et de modification des saisons sur une longue période suite aux actions de l'homme contrairement à la variabilité climatique qui n'est pas due à l'action de l'homme. Ils sont une des causes majeures des catastrophes d'origine naturelle.

Inondation : c'est la submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Menace : signe qui présage d'un événement dangereux susceptible de se produire avec des conséquences négatives.

Plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) : document de planification de la réponse en cas de catastrophes et menaces éventuelles.

Plan de contingence : document de planification des interventions face aux urgences liées aux catastrophes et menaces éventuelles.

Plan d'urgence : mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face à des situations d'extrême gravité.

Préparation : actions d'anticipation destinées à minimiser les pertes en vies humaines et les dommages en cas de catastrophes et menaces.

Prévention : ensemble des mesures prises pour anticiper un danger, un risque, un mal, pour l'empêcher de survenir ou de minimiser son impact.

Protection civile : ensemble de mesures, généralement mises en place pour protéger la population en temps de crise et de paix, afin de réagir face aux catastrophes et prévenir pour minimiser les conséquences des situations exceptionnelles en temps de paix.

Réduction des risques de catastrophe (RRC) : élaboration et application systématique de politiques, de stratégies et de pratiques visant à minimiser les effets négatifs des aléas sur la société dans le contexte général du développement durable.

Relèvement : actions menées pour rétablir les conditions normales de vie d'une communauté affectée par une catastrophe.

Résilience : aptitude d'une communauté potentiellement exposée à des aléas à développer des capacités de réponse face à une catastrophe.

Risque : danger éventuel sur l'homme et l'environnement.

Secours : sauvetage et assistance pendant et/ou après une catastrophe pour faire face aux premiers besoins de survie et de subsistance.

Situation d'urgence : situation créée par l'apparition réelle ou imminente d'un événement dangereux qui impose une action immédiate.

Système d'alerte précoce (SAP) : ensemble des capacités nécessaires pour produire et diffuser en temps opportun l'information et l'alerte permettant à des individus ou des communautés et des organisations menacées par un danger, de se préparer et d'agir de façon appropriée en temps utile pour éviter ou réduire le risque de dommage ou de perte.

Vulnérabilité : degré auquel l'organisation d'une communauté, d'un service ou d'un environnement va probablement subir des dommages ou être perturbés par l'impact d'un danger.

Introduction

Les situations d'urgence ou de catastrophes liées aux aléas naturels et anthropiques auxquels le Togo est exposé ces deux dernières décennies ont amené le Gouvernement à accorder un intérêt particulier à la thématique de réduction des risques de catastrophes. Cela se traduit par la prise en compte de cette thématique dans les politiques et programmes de développement. Les communautés à la base du fait de leur plus grande vulnérabilité sont celles qui paient le plus lourd tribut lorsque surviennent les catastrophes. Outre les dommages et les pertes économiques enregistrés, on déplore parfois des pertes en vies humaines. Dans le but de contribuer à l'émergence d'une « culture du risque¹ » et de renforcer la résilience de ces communautés, il s'avère nécessaire que les communes soient dotées des plans d'action locaux de réduction des risques de catastrophes. Ce plan élaboré pour une période de cinq ans (2023-2027) présente la commune Assoli 3 avec les différents aléas auxquels elle est exposée. Il relève, entre autres, les actions prioritaires pour la réduction des risques de catastrophes et les pistes de mobilisation de ressources pour leur mise en œuvre.

I. Contexte et justification

Les changements climatiques constituent de nos jours l'un des défis majeurs qui se posent à la planète toute entière. De nombreux pays dont le Togo, font face régulièrement à des situations hydrométéorologiques extrêmes qui sont sources de situations d'urgence ou de catastrophes avec un impact négatif considérable sur le développement socio-économique des communautés à la base. En effet, en 2010, le pays a connu de graves inondations ; ce qui a amené le Gouvernement avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à conduire une évaluation des dommages, pertes et besoins de relèvement et de reconstructions post catastrophes (PDNA, 2010). Cette évaluation approfondie a relevé des pertes en vies humaines et estimé les pertes matérielles à plus de dix-neuf milliards de francs CFA. Les inondations qui s'en ont suivies, pratiquement tous les ans, ont aussi causé des dégâts importants sans toutefois faire objet d'évaluation post catastrophe en référence à celle de 2010.

Les leçons apprises de tous ces événements ont montré en premier lieu, la faible capacité du pays à une gestion efficace et efficiente des risques de catastrophes et menaces. En second lieu, elles ont suscité la nécessité de l'intégration cette thématique dans les instruments nationaux de planification de développement en l'occurrence le plan national d'adaptation aux changements climatiques (2016). En outre, la loi N° 2022-011 du 04 juillet 2022 portant modification de la loi N°2021-020 du 11 octobre 2021, la loi N° 2019-006 du 26 juin 2019, la loi N° 2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi N° 2007-011 du 13 mars 2007 fixe les compétences partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales, fixe les compétences partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine de la protection civile. Cette loi transfère aux collectivités, dans leur ressort territorial respectif, des compétences dans plusieurs domaines parmi lesquels la prévention, la préparation et la réponse aux risques de catastrophes et menaces.

Dans ce contexte, il est primordial de prendre en compte la réduction des risques de catastrophes dans la gouvernance locale afin d'accroître la résilience des communautés. Pour ce faire, le ministère de la sécurité et de la protection civile, à travers l'Agence nationale de la protection civile et l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a initié l'élaboration des plans d'action locaux de réduction des risques de catastrophes (RRC)

¹ *Connaissance des risques passés, actuels et à venir qui permet à l'ensemble des acteurs d'un territoire d'adopter des comportements afin d'anticiper et prévenir.*

pour les communes du Togo dont celle d'Assoli 3. La mise en œuvre de ce plan contribuera à l'atteinte des objectifs de la feuille de route gouvernementale Togo 2025 notamment l'axe 3 « moderniser le pays et renforcer ses structures », l'ambition 10 « mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays », et le P 35 « Réponses aux risques climatiques majeurs ».

II. Objectifs et méthodologie

2.1. Objectifs

L'objectif général est de contribuer à accroître la résilience des communautés face aux risques de catastrophes.

Spécifiquement, il s'agit de :

- améliorer les connaissances sur les risques de catastrophes et les moyens pour y faire face ;
- renforcer la gouvernance des risques de catastrophes ;
- accroître les investissements dans la RRC aux fins de la résilience ;
- améliorer la préparation pour une intervention efficace face aux catastrophes et menaces.

2.2. Méthodologie

Sous le leadership de l'ANPC, le processus d'élaboration des plans d'actions locaux a été participatif à travers des séances de concertations avec les acteurs communaux de développement. Cette démarche a permis de collecter suffisamment des données et informations au moyen d'un guide d'entretien semi structuré. Les discussions ont essentiellement porté sur : (i) l'évaluation des aléas ; (ii) la caractérisation de trois principaux aléas ; (iii) l'impact et la vulnérabilité ; (iv) l'inventaire des capacités existantes de gestion des risques de catastrophes ; (v) les forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de RRC ; (vi) l'identification d'actions prioritaires, etc. Ont pris part aux concertations, les élus locaux élargis aux représentants des associations, groupements féminins et de jeunes, les CDQ-CVD, la chefferie traditionnelle, les planificateurs locaux de développement, les services déconcentrés de l'Etat, les syndicats communautaires, etc. La démarche de recherche documentaire a porté sur les documents de référence notamment : le Guide pratique de gestion des risques de catastrophes et menaces à l'usage des autorités locales, les plans national et régionaux de contingence, la Stratégie nationale RRC, les Monographies des préfectures, le Cadre d'action de Sendai, etc. Le traitement et l'analyse de ces données, combinés à des recherches documentaires ont permis d'élaborer lesdits plans d'action qui ont fait objet de validation tant au niveau central que local (Photo 1).



Photo 1 : Phase de validation du plan avec les acteurs locaux, Mairie, Soudou

III. Environnement physique et humain de la commune Assoli

3.1. Situation géographique

Située dans la partie septentrionale du Togo, la commune Assoli 3 a pour chef-lieu Soudou. Elle s'étend entre les latitudes 8°35' et 10°17' Nord, et les longitudes 0°60' et 3°26' Est. La commune Assoli 3 est limitée au Nord par la commune Kozah 3, au Sud par la commune Tchaoudjo 4 et la commune Assoli 2, à l'Ouest par la commune Assoli 1 et à l'Est par la République du Bénin (Figure 1). La commune s'étend sur une superficie de 207 Km² avec une population de 14 934 habitants.

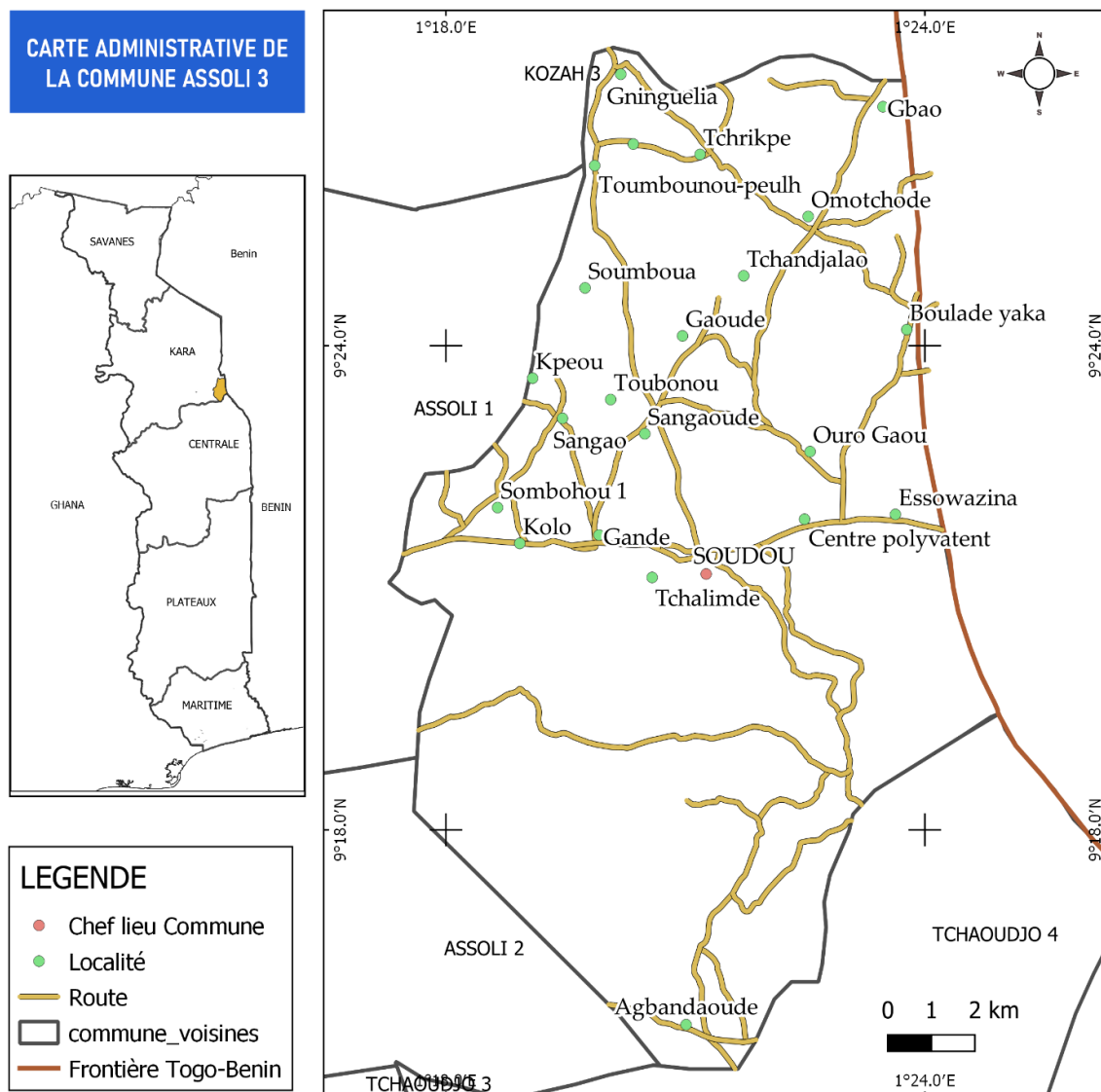


Figure 1 : Carte administrative de la commune Assoli 3

3.2.1. Relief et géologie

La commune Assoli 3 se situe dans la partie Sud-Est de la région de la Kara. Elle est traversée par une chaîne de montagnes (Monts Alédjo) avec un relief très accidenté constitué de pentes très abruptes. Les principaux monts sont Sokbaro et Sisoubaou. L'altitude est comprise entre 400 et 800 m. Celle-ci est caractérisée par une plaine de montagnes et de plateaux. Sur le plan géologique, le substratum de la commune Assoli 3 est constitué des formations sédimentaires et granito-gneissique.

3.2.2. Climat

Située dans la zone climatique tropical monomodal, la commune Assoli 3 jouit d'un climat tropical de type soudano guinéen caractérisé par l'alternance d'une saison sèche et d'une saison pluvieuse. Le climat de la commune est directement influencé par la circulation atmosphérique qui prévaut en Afrique Occidentale, une circulation caractérisée par l'alternance de deux masses d'air de direction et de caractères opposés :

- L'alizé du nord-est ou l'harmattan, qui est dominant dans la commune de novembre à février avec une vitesse maximale moyenne de 4,5 m/s en janvier.
- L'alizé du sud-ouest ou la mousson, qui est dominant d'avril à août ; sa vitesse moyenne maximale est de 4 m/s au cours de d'avril, mai et juin.

3.2.3. Sols et ressources en eau

Les sols de la commune Assoli 3 sont caractérisés par des sols peu évolués et des lithosols caractéristiques des zones montagneuses². La commune Assoli 3 est drainée par certains affluents de la rivière Kara comme le Agougou qui coule dans le sens Sud-Nord. D'autres affluents prennent également leur source sur le plateau et drainent la plaine dans le sens Sud-Nord pour alimenter le fleuve Mono, cours d'eau côtier qui se jette dans l'océan Atlantique en République du Bénin. Tous les cours d'eau de la commune entrent en étiage où tarissent complètement en saison sèche. Pour ce qui est des eaux souterraines, la nappe phréatique au niveau de la commune regorge d'assez d'eau, favorisant la présence en abondance d'eau dans les puits et forages, même en saison sèche.

3.2.4. Végétation

La couverture végétale de la commune Assoli 3 est dominée par des galeries forestières et des bandes de savanes boisées ou de forêts claires à *Isobertia* Spp. Il s'agit des :

- forêts claires à *Isobertia* Spp, qui occupent 70% de la superficie boisée et dont la composition floristique se présente comme suit : *Ximenia americana*, *Maytenus Senegalensis*, *Isobertia oliveri*, *Pterocarpus erinaceus*... ;
- forêts galeries qui occupent 17% de la superficie boisée et sont composées de *Bretonia salicina*, *Berlinia grandiflora*, *Elaeis guineensis*, *Mangifera indica*, *Uapaca paludosa*, *Opilia amantia*, *Vitex doniana*, *Khaya Senegalensis*, *Hippocratea indica*, *Manilkara multinervis*, *Canthium hispidum*, *Polysphaeria arbuscula*, *Pachystela brevispes*, *Psychotria peduncularis*, *Nauclea latifolia*, *Tetracera alnifolia*, *Ochna afzelii*, *Ostrya derris stulhamanii*, *Anthocleista nobilis*, *Ficus ovata*...

Le reste de la superficie boisée est occupée par des essences importées : le teck (*Tectona grandis*), *Eucalyptus*, *Anacardium occidentale*, *Cassia siamea*, *Gmelina arborea* (Figure 2). Par ailleurs, l'association culture et arbre à usage multiples est le type d'occupation de sol qui domine largement la préfecture. La combinaison la plus fréquente est la culture Néré/Karité et la culture des manguiers. Les premières sont connues sous le nom de savanes-parc à cause de la présence des deux espèces *Parkia biglobosa* et *Vitellaria paradoxa* qui y sont protégés.

² Monographie de la région de la Kara, 2021

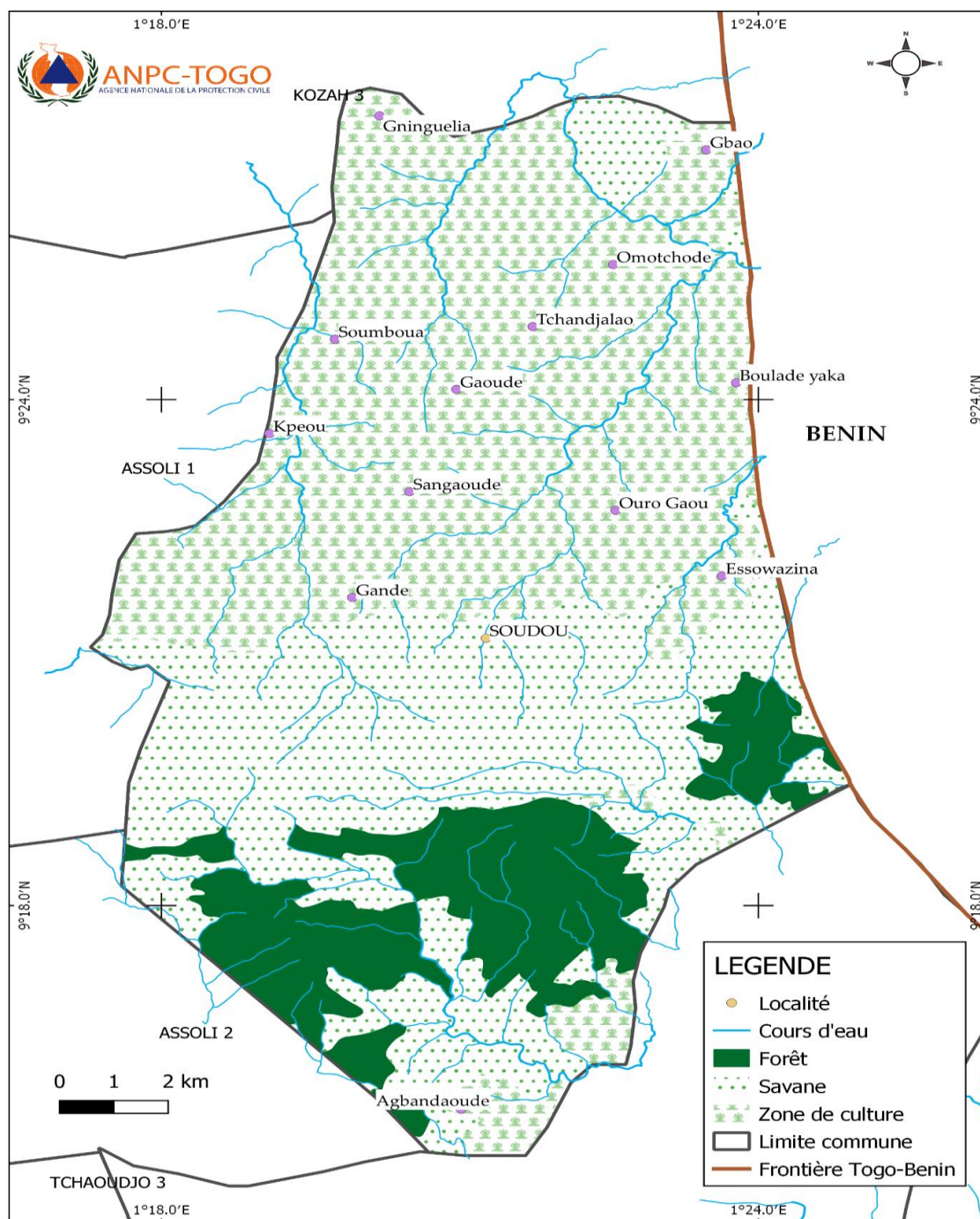


Figure 2 : Cadre physique de la commune Assoli 3

3.2.5. Faune

La commune Assoli 3 offre une faune très variée ; il s'agit des crapauds, grenouilles, reptiles (couleuvres, serpents venimeux...), lézards, tortues d'eau douce, crocodiles, chauves-souris, oiseaux (tourterelles, héron, garde bœufs, hibou, rapaces, perdrix ou francolins, carnassiers...). L'importance de la présence des reptiles est liée à l'existence de petits mammifères qui peuplent les habitats diversifiés.

3.3. Milieu humain

La population de la commune Assoli 3 comme le reste de celle de la préfecture est composée

essentiellement de kotokoli, kabyè, Lamba/Nawda. En plus de ces groupes ethniques, on note la présence d'autres ethnies à savoir les Peulhs. La population est en grande majorité rurale. Les estimations réalisées par la direction générale de la statistique donnent une population de 14 934 habitants³ pour la localité. L'agriculture, le commerce et l'artisanat sont les principales activités économiques des habitants. Les principales cultures vivrières de la commune Assoli 3 sont : le manioc, l'igname, le maïs, le sorgho, le riz, le haricot, le soja etc. Le maraîchage est l'une des activités agricoles les plus remarquables dans la commune. On note également la culture des anacardiés et des karités. L'élevage des ovins, caprins, bovins, porcins et surtout volailles prédominent dans la commune.

Sur le plan touristique, la chaîne de l'Atakora qui longe le côté sud des villages de Soudou, Tchalmidè, Gandè et Kolo regorge plusieurs sites à mettre en valeur tels que : la grotte de Sissimbaou, la falaise DIWELE, la faille BOUVAKA. On note également l'existence des clubs villageois qui animent la vie footballistique de la commune. La fête traditionnelle KORITI, qui anime la vie culturelle de la commune, est organisée tous les ans au mois de décembre. On note également la fête traditionnelle peulh appelée GODJA ; les danses traditionnelles et folkloriques à savoir : Takayi, Goumbé, foyissi, Gbadja, kétékpé, Kagbanga (danse des chasseurs), Sympa Yéyé, Djiro, Sô, Avara, Djouka, Kamou...

IV. Cartographie des risques et menaces

Les aléas susceptibles de survenir dans la commune Assoli 3 sont au nombre de huit (08) à savoir : (i) les sécheresses/les séquences sèches, (ii) les épizooties (peste de volaille et de petits ruminants, chenilles légionnaires), (iii) les épidémies (choléra, etc.), (iv) les conflits liés à la transhumance et au foncier, (v) les incendies/feux de végétation, (vi) les inondations, (vii) les vents violents et (viii) la menace terroriste. Il se dégage des concertations, par ordre d'importance, trois (03) aléas majeurs en termes d'impact sur la communauté, dont la menace ne cesse de croître sont :

- ✓ conflits communautaires ;
- ✓ vents violents ;
- ✓ inondations.

4.1. Conflits communautaires

L'aléa conflit signalé dans la commune est associé à la transhumance et au foncier. En effet, la commune est traversée par des troupeaux de bœufs en provenance des pays sahéliens à la recherche de fourrage. Cette activité bien qu'encadrée par des textes réglementaires au niveau régional et national constitue une source de conflits entre les bergers nomades et les agriculteurs. Autrefois saisonnière, la transhumance est devenue permanente et prend de l'ampleur en termes de dégâts avec l'installation des bouviers nomades et leurs troupeaux dans les champs. Lorsque survient un conflit entre bouviers et agriculteurs dans une localité, il y règne un climat de méfiance et de peur du côté de la communauté victime avec des désirs de vengeance qui alimentent un cycle infernal de conflits.

Les conflits fonciers sont de nos jours un phénomène récurrent et permanent avec plus d'ampleur au démarrage de chaque campagne agricole. Il y existe deux types de conflits fonciers selon les communautés : conflits ouverts où les parties impliquées s'affrontent physiquement et conflits tacites par contre seraient plus dangereux que les précédents. Un conflit foncier lorsqu'il naît, qu'il soit ouvert ou non, entraîne des pertes en vies humaines,

³ Arrêté interministériel N° 0288/MATDDT/MEF/2021 fixant la répartition des dotations du fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT), exercices 2021 aux communes

des blessés, des actes de vandalisme et d'importants dégâts sur les biens. Les conflits fonciers ouverts sont très souvent associés aux violences physiques entre les parties impliquées aux moyens d'armes blanches et de fusils. Qu'elles soient de la même famille ou non, les personnes impliquées s'accusent mutuellement et optent pour la vengeance en détruisant les biens (maisons, greniers, champs, bétail, volailles, etc.) de la partie adverse.

4.2. Vents violents

Les vents violents, souvent accompagnés de pluies, surviennent deux fois par an dans la commune en saisons pluvieuses notamment en début d'avril-mai et fin septembre-octobre. Tout comme les inondations, la fréquence de survenue et les dégâts occasionnés par les vents violents vont croissants ces dix dernières années. Les maisons, plantations, écoles, bétail et marchés sont les enjeux exposés. Les dégâts occasionnés sont : décoiffement et écroulement des maisons ou autres infrastructures, chablis et déracinement des arbres etc. Malheureusement l'on enregistre des blessés et quelques fois des pertes en vies humaines. La situation géographique, le déboisement, la mauvaise affectation des terres, les pratiques agricoles inadaptées, la qualité des matériaux et des techniques de construction sont les facteurs de vulnérabilités qui induisent autant d'impacts sur les populations de la commune. Aucun système efficace d'alerte précoce n'est disponible pour cet aléa.

4.3. Inondation

L'inondation est le troisième aléa récurrent en termes de dégâts rapportés et enregistrés dans la commune Assoli 3. En 2017, la commune a connu une grande inondation qui a touché toutes les localités. Elle se manifeste par d'abondantes pluies suivies de crues des rivières qui entraînent la submersion des terres. Les enjeux exposés sont : maisons, champs, infrastructures publiques comme marchés, centres de santé, pistes rurales, ponts, etc.

Les impacts occasionnés sur les différents enjeux sont l'inondation des cultures et maisons, la perte des biens, la prolifération des maladies hydriques, l'endommagement des pistes et la perturbation des activités socio-économiques (éducation, santé, commerces, transports, etc.). L'effondrement des maisons suite aux inondations occasionne des blessés. Aussi, les crues occasionnent-elles des noyades suivies quelques fois des décès lors des traversées. Au-delà des impacts négatifs, les inondations offrent certains avantages : fertilisation des terres basses par l'apport des alluvions. Les pluies diluviennes qui occasionnent les inondations sont une manifestation naturelle des phénomènes météorologiques. Mais leur fréquence de survenue et l'ampleur des dégâts ces dernières années pourraient être attribuées à plusieurs facteurs : le déboisement surtout sur les rives des cours d'eau, l'installation dans les zones inondables. La topographie défavorable et la mauvaise qualité des ouvrages (pistes et ponceaux) sont les facteurs de vulnérabilités des communautés. Le système d'alerte précoce aux inondations mis en place par l'État et animé par l'ANPC joue un grand rôle dans la gestion des inondations avec la disponibilité des informations des services hydrométéorologiques et des alertes des services de protection civile. Outre les alertes données à travers les prévisions météorologiques, des indicateurs locaux (coassement des crapauds, sortie des hirondelles, montée des escargots dans les arbres, présence de fourmis ailés...) sont interprétés par les garants des us et coutumes comme annonciateurs de l'imminence de fortes pluies susceptibles d'entraîner des inondations.

V. Gouvernance en matière de RRC

La recrudescence des catastrophes ces dernières années avec leur impact négatif sur les efforts de développement au plan national et local ont conduit le gouvernement à faire de la réduction des risques de catastrophes une priorité.

5.1. Au niveau national

Le Togo a adhéré au Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) substitué par le Cadre d'action de Sendai (2015-2030), la stratégie internationale des Nations-Unies pour la réduction des risques de catastrophes. Ce cadre, instrument de référence, recommande aux Etats parties prenantes quatre actions prioritaires : (i) la compréhension des risques de catastrophes ; (ii) le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes afin de mieux les gérer ; (iii) l'investissement dans la réduction des risques de catastrophes aux fins de la résilience ; (iv) le renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction. Conformément à sa politique de développement en vue d'arrimer les actions de développement aux orientations de la communauté internationale, le gouvernement a entrepris des actions sur le plan politique, juridique et institutionnel.

➤ Cadre politique

La thématique de réduction des risques de catastrophes est prise en compte dans plusieurs instruments de planification de développement sectoriel et multisectoriel notamment :

- Feuille de Route Gouvernementale Togo 2025 ;
- Politique nationale de la protection civile ;
- Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes ;
- Stratégie nationale pour le relèvement post catastrophes ;
- Plans national et régionaux de contingences ;
- Plan opérationnel du système d'alerte précoce multirisque au Togo : inondations et sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Plan national de contingence multirisque secteurs santé ;
- Plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) ;
- Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC).

➤ Cadre juridique

Plusieurs textes de lois et décrets sectoriels contiennent de nombreuses dispositions pertinentes relatives à la réduction des risques de catastrophes. Il s'agit entre autres de la :

- Loi N°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N°2018-003 du 31 janvier 2018 ;
- Loi N°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement ;
- Loi N°2016-002 du 04 janvier 2016 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire ;
- Loi N°2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial ;
- Loi N°2010-004 du 14 juin 2010 portant code de l'eau ;
- Loi N° 2009-007 du 15 mai 2009 portant code de la santé publique ;
- Loi N°2009-001 du 6 janvier 2009 sur la prévention des risques biotechnologiques ;
- Décret N° 2016-043/PR du 1^{er} avril 2016 portant réglementation de la délivrance des actes d'urbanisme ;
- Décret 2011-041/PR du 16 mars 2011 fixant les modalités de mise en œuvre de l'audit environnemental et le décret n° 2017-040/PR du 23 mars 2017 fixant la procédure des études d'impact environnemental et social ;
- Décret N° 2012-005/PR du 29 février 2012 relatif aux comités de développement à la base (CDB).

➤ Cadre institutionnel

La plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes est un forum d'échanges, de discussions, d'orientation et de prise de décisions des acteurs impliqués. Elle est composée des représentants des services publics, de la société civile, des ONG, de la chefferie traditionnelle et élargie aux partenaires techniques et financiers à titre d'observateurs. Cette plateforme nationale est déclinée au niveau régional et préfectoral. Avec la communalisation du territoire, il sera installé dans chaque commune une plateforme communale de réduction des risques de catastrophes.

5.2. Au niveau local

La gestion des risques de catastrophes n'est pas encore bien prise en compte dans les actions de développement de la commune en ce sens que la décentralisation qui consacre le transfert de certaines compétences aux collectivités territoriales est récente. Ainsi, il n'existe pas encore un cadre formel tel une plateforme communale de réduction des risques de catastrophes pour permettre aux acteurs intervenant de mener des échanges et de partager des informations pour de prise de décisions. Toutefois, on note la présence de certains services déconcentrés de l'Etat qui encadrent la réduction des risques de catastrophes et accompagnent la commune à réduire sa vulnérabilité face aux aléas.

5.3. Capacités de la commune en matière de RRC

La commune Assoli 3 dispose d'une capacité matérielle et organisationnelle qui lui permet de faire face aux situations d'urgence et de catastrophes. Ces capacités sont résumées dans le tableau 1 en termes de (1) structures et organisations, (2) infrastructures socio-économiques, (3) ressources matérielles et (4) ressources financières.

Tableau 1 : Liste des capacités de la commune

Type de capacités	Ressources disponibles
Structures et organisations	Structures déconcentrées de l'Etat, ONGs (JVE, BARAKA CITY, TIBI, LAFIA, CAJS, A.SO.VI, ALAFIA DOLE, APHASS, OSSARA, , AOIB-TOGO), Association ARASA, Union des Syndicats des Conducteurs Routiers du Togo, association Femmes, Association des Jeunes Je Suis Faure, Syndicats libre des conducteurs de Taxi-Moto, Organisation des jeunes promoteurs de la paix (OJPP), comités, organisations paysannes/ coopératives.
Infrastructures socio-économiques	05 Préscolaires, 19 EPP, 02 CEG, 01 Lycée, 04 USP, Magasin, 02 Marchés Soudou et Agbebou, Grotte de Sissiboou, Djadja ; Lossou et Tobolobooudè, Montagne Kabibo, Etang de Félélirè, Etang de Koliso (Site touristique), Carrière de sable et de gravier
Ressources matérielles	Plusieurs camions
Ressources financières	A mobiliser

5.4. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) de la commune en matière de RRC

L'analyse des forces et faiblesses, aspects intrinsèques à la commune et celle des opportunités et menaces (Tableau 2) liées aux facteurs externes éclairent les points sensibles sur lesquels on peut se baser pour mener efficacement les actions du présent plan que ce soit en termes d'opportunités ou de faiblesses à corriger.

Tableau 2 : Matrice FFOM

<p style="text-align: center;">FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entraide et solidarité • Existence de minerais d'or • Commerce • Guérisseurs traditionnels reconnus 	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de radio communautaire • Insuffisance de pistes rurales • Absence d'ouvrage d'assainissement • Écoles et marchés ne disposant pas de bâtiments adéquats • Faible couverture sanitaire • Insuffisance de ressources humaine et financière • Absence de PDC • Absence de certains services déconcentrés • Orpillage • Actes inciviques
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intercommunalité avec les autres communes du Togo • Existence des PTF • Jumelage • Diaspora • Coopération avec des ONG arabes (Construction des forages ...) 	<p style="text-align: center;">MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extrémisme violent • Transhumance

5.5. Genre dans la RRC

De façon générale, les catastrophes affectent les femmes et les enfants, les hommes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap de différentes manières. Elles ont généralement des conséquences plus graves pour les femmes que pour les hommes du fait de leur éducation liée à des préjugés sociaux, leur accès très limité aux moyens de production, notamment à la terre. Par exemple lors du passage de vents violents, le nombre de femmes victimes peut être plus élevé du fait des restrictions comportementales. Un changement de paradigme, surtout à travers la participation active des femmes au processus de prise de décisions est donc nécessaire pour réduire le fossé des inégalités liées au genre.

En effet, il est indispensable de considérer les besoins spécifiques des femmes et enfants, des hommes, des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le processus de planification et de programmation des activités pour la réduction des risques de catastrophes. Des expériences ont montré qu'en situation de crise, non seulement les femmes paient le lourd tribut, mais aussi leur contribution au relèvement et à la reconstruction de leur communauté est importante. Dans le présent plan, l'intégration des préoccupations et des besoins des hommes et des femmes sera faite de manière équitable et ce depuis la formulation des actions prioritaires jusqu'au suivi-évaluation en passant par la mise en œuvre. Un accent particulier sera mis sur le savoir-faire, les compétences, les connaissances et les besoins distinctifs des femmes d'autant plus qu'elles représentent plus de 51,1% de la population au niveau national (RGPH4, 2010).

VI. Composantes et actions prioritaires communales pour la RRC

6.1. Composantes

Au regard des aléas susceptibles de survenir dans la commune et des capacités de gestion des acteurs, des actions sont formulées en vue d'améliorer la résilience de la commune. Les actions retenues dans ce plan d'action local de réduction des risques de catastrophes sont organisées en quatre composantes qui s'accordent aux quatre (04) priorités du cadre d'action de Sendai.

Composante 1 : compréhension des risques de catastrophes

Les politiques et les pratiques de gestion des risques de catastrophes devraient être fondées sur la compréhension des risques de catastrophes dans toutes leurs dimensions : la vulnérabilité, les capacités et l'exposition des personnes et des biens, les caractéristiques des aléas et l'environnement. À ce titre, les actions suivantes ont été proposées :

- organiser dix (10) séances d'IEC sur les bonnes pratiques de gestion durables des terres ;
- sensibiliser les populations sur la réglementation des feux précoces
- cartographier les zones à risques de la commune ;
- mettre en place une base de données pour le suivi des risques ;
- répertorier les indicateurs locaux et conventionnels d'alerte précoce ;
- sensibiliser les populations sur les normes et techniques de construction durable ;
- mettre en place un système d'alerte précoce multirisque communautaire sur les aléas prioritaires ;
- élaborer des outils de sensibilisation et de communication des populations sur la RRC en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes, personnes en situation de handicap, etc ;

Composante 2 : renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes pour mieux les gérer

La gouvernance des risques de catastrophes revêt la plus grande importance pour l'efficacité et l'efficience de la gestion desdits risques. Elle suppose d'avoir une vision claire des choses, des plans, des compétences et des orientations, de coordonner l'action de tous les secteurs et d'un secteur à l'autre, et de faire participer toutes les parties prenantes. Il est donc nécessaire de renforcer la gouvernance des risques de catastrophes aux fins de la prévention, de l'atténuation, de la préparation, des interventions, du relèvement et de la remise en état. Les actions retenues pour cette composante sont :

- renforcer les capacités des élus locaux et chefs traditionnels ;
- renforcer les capacités des professionnels des bâtiments (maçons, menuisiers, ferrailleurs etc.) sur les normes et les techniques de construction durables ;
- intégrer la réduction des risques de catastrophes dans le plan de développement communal ;
- organiser et dynamiser les comités anti-feux ;
- installer une plateforme communale de réduction des risques de catastrophes et assurer son fonctionnement en tenant compte de l'équité genre ;
- élaborer le plan de contingence et ORSEC communal ;
- élaborer des plans d'évacuation rapide des établissements recevant du public ;
- renforcer des capacités des organisations féminines en matière de RRC ;
- suivre et évaluer les activités du plan.

Composante 3 : investissement dans la réduction des risques de catastrophes aux fins de la résilience

L'investissement public et privé dans la prévention et la réduction des risques de catastrophes au moyen de mesures structurelles et non structurelles revêt une importance essentielle. Ceci permet de renforcer la résilience économique, sociale, sanitaire et culturelle des personnes, des collectivités, des pays et de leurs biens, en préservant l'environnement. Les actions suivantes sont retenues dans cette composante :

- construire les ouvrages d'assainissement (bassins et caniveaux) ;
- aménager les bas-fonds pour les activités agricoles et de maraîchages ;
- renforcer les points d'accès à l'eau potable (forages, fontaines, château d'eau etc.) ;
- promouvoir les variétés de cultures résilientes ;
- reboiser les formations dégradées et les berges des cours d'eau
- élaborer un plan d'assainissement et d'urbanisme ;
- élaborer le Plan/schéma d'aménagement de la commune ;
- organiser une table ronde avec le secteur privé de la commune pour la participation aux actions de RRC ;
- construire et équiper les formations sanitaires ;
- mettre en place un fonds communal de gestion des risques de catastrophes ;
- procéder aux bornages et signalisations des zones à risques ;
- créer une pépinière communale ;
- former les femmes et jeunes filles et jeunes gens sur les AGR innovantes en RRC.

Composante 4 : renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction

Les risques de catastrophes ne cessent d'augmenter et exposent les populations et leurs biens. Les enseignements tirés de la gestion des catastrophes passées montrent qu'il faut mieux se préparer à l'intervention en cas de catastrophe. Cette préparation consiste à prendre des mesures avant que les catastrophes se produisent, d'intégrer la réduction des risques de catastrophes dans la préparation aux catastrophes et de veiller à ce que des moyens soient mis en place pour que des opérations de secours et de relèvement puissent être menées efficacement à tous les niveaux. Les actions prévues en ce sens sont :

- construire des magasins de pré-positionnement ;
- aménager un site communal d'accueil des sinistrés ;
- faire le pré- positionnement des vivres et non vivres ;
- organiser deux (2) exercices de simulation en impliquant fortement les femmes et les personnes en situation de handicap ;
- mettre en place un réseau de volontaires communaux de la protection civile ;
- construire et équiper une unité communale de secours des sapeurs pompier ;
- former les populations des zones à risques sur les gestes de premiers secours ;
- acquérir une ambulance médicalisée.

6.2. Matrice du plan d'actions

Code	Actions	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif (F CFA)	Période de mise en œuvre				
						Années				
						2023	2024	2025	2026	2027
1	Composante 1 : Compréhension des risques de catastrophes									
	OS : Améliorer les connaissances sur les risques de catastrophes et les moyens pour y faire face									
1.1	Organiser dix (10) séances d'IEC sur les bonnes pratiques de gestion durable des terres	10 séances de sensibilisations organisées	Mairie	Chefs traditionnels, Action sociale, ANPC, MAEDR, MERF, CRT	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
1.2	Vulgariser le nouveau code foncier en ressortant les droits des femmes à la terre	Nombre de séances de sensibilisation organisées	Mairie	Direction de l'urbanisme, PCRRC	1 000 000	-	500 000	500 000	-	-
1.3	Cartographier les zones à risques de la commune	Cartes des zones à risques disponibles	Mairie	ANPC, CRT, DSID, INSEED	5 000 000	3 000 000	-	2 000 000	-	-
1.4	Mettre en place une base de données pour le suivi des risques	Base de données disponible	Mairie	ANPC, DSID, INSEED	2 500 000	2 500 000				
1.5	Répertorier les indicateurs locaux et conventionnels d'alerte précoce	Nombre d'indicateurs locaux identifiés Nombre de documents édités	Mairie	CRT, MERF, Chefs traditionnels, ANPC	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
1.6	Sensibiliser les populations sur les normes et techniques de construction durable	Nombre de séances	Mairie	ANPC, CCL, Chambre des métiers, CRT	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
1.7	Mettre en place un système d'alerte précoce multirisque communautaire sur les aléas prioritaire	Système d'alerte précoce fonctionnel	Mairie	ANPC, MERF, MAEDR, Action sociale, CRT, PN, GN	5 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	

1.8	Elaborer les outils de sensibilisation et de communication des populations sur la RRC en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des personnes en situation de handicap, etc	Nombre d'outils de communication et de sensibilisation élaboré	Mairie	ANPC, PCRRC, CRT	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
2	Composante 2 : renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes									
	OS : renforcer la gouvernance des risques de catastrophes									
2.1	Renforcer les capacités des élus locaux et chefs traditionnels	Nombre de personnes recrutées Equipements et locaux acquis Nombre de formations et de personnes formées	Mairie	MATDDT, ANVT, ANPE, ANPC, Action sociale, MSHPAUS	5 000 000	2 000 000	-	1 500 000	-	1 500 000
2.2	Réorganiser et dynamiser les Comités Paix dans les cantons en prenant en compte l'équité genre	Nombre de comités paix dynamisés	Mairie	Action sociale, WANEP, MDBJEJ, ANPC	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
2.3	Renforcer les capacités des professionnels de bâtiments (maçons, menuisiers, ferrailleurs etc.) sur les normes et les techniques de construction durables	Nombre de personnes formées Nombre de corps de métiers en bâtiment formés	Mairie	MEPSTA, MUHRF, Action sociale, chambre des métiers, CCL, MTP	5 000 000	2 000 000	-	1 500 000	-	1 500 000
2.4	Intégrer la réduction des risques de catastrophes dans le plan de développement communal	Nombre des actions/Projets/programmes ayant pris en compte le volet RRC	Mairie	MPC, ANPC	-	PM	PM	PM	PM	PM
2.5	Organiser et dynamiser les comités anti-feux	Nombre de comités dynamisés	Mairie	MAEDR, Chefs traditionnels,	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000

				groupements						
2.6	Installer une plateforme communale de réduction des risques de catastrophes et assurer son fonctionnement en tenant compte de l'équité genre	Plateforme communale installée et fonctionnelle	Mairie	ANPC	5 000 000	3 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000
2.7	Elaborer le plan de contingence et ORSEC communal	Plan de contingence et ORSEC communal élaboré	Mairie	ANPC, PCRRC	4 500 000	1 500 000	-	1 500 000	-	1 500 000
2.8	Elaborer des plans d'évacuation rapide des établissements recevant du public	Nombre de Plans d'évacuation rapide élaborés	Mairie	ANPC, CSP, CRT	3 000 000	-	-	3 000 000	-	-
2.9	Renforcer les capacités des organisations féminines en matière de RRC	Nombre d'organisations formées Nombre de séances	Mairie	ANPC, CRT, Organisations féminines, ONG	30 000 000	-	15 000 000	-	15 000 000	-
2.10	Suivre et évaluer les activités du plan	Nombre de rapports de suivi et évaluation	Mairie	ANPC	6 500 000	500 000	500 000	2 500 000	500 000	2 500 000
3	Composante 3 : investissement dans la RRC aux fins de la résilience									
	OS : accroître les investissements dans la RRC aux fins de la résilience									
3.1	Construire les ouvrages de franchissement sur les cours d'eau et pistes rurales	Nombre d'ouvrages construits	Mairie,	Ministère des pistes rurales MDBJEJ	-	PM	PM	PM	PM	PM
3.2	Construire les ouvrages d'assainissement (bassins et caniveaux)	Nombre d'ouvrages construits	Mairie	MTP, CCL, MDPR, MEHV	-	PM	PM	PM	PM	PM
3.3	Aménager les bas-fonds pour les activités agricoles et de maraîchages	Surface aménagée	Mairie	MTP, MAEDR, MEHV	-	PM	PM	PM	PM	PM
3.4	Renforcer les points d'accès à l'eau potable (forages,	Nombre de points d'eau	Mairie	MEHV, ONG	-	PM	PM	PM	PM	PM

	fontaines, châteaux d'eau etc.)	fonctionnels								
3.5	Promouvoir les variétés de cultures résilientes	Nombre de variétés promues et adoptées par les agriculteurs, Nombre de séances de sensibilisation	Mairie	MERF, MAEDR	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
3.6	Reboiser les formations dégradées et les berges des cours d'eau	Nombre de plants mis en terre, superficie reboisée	Mairie	DRTP, PCRRC	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
3.7	Elaborer un plan d'assainissement et d'urbanisme	Un plan d'assainissement élaboré	Mairie	MTP, MUH, MEHV	-	PM	PM	PM	PM	PM
3.8	Élaborer le Plan/schéma d'aménagement de la Commune	Document de plan d'aménagement disponible	Mairie	MATDDT, MUH	-	PM	PM	PM	PM	PM
3.9	Organiser une table ronde avec le secteur privé de la commune pour la participation aux actions de RRC	Nombre de séances organisées, Nombre d'entreprises privées présentes à la table ronde	Mairie	Secteurs privés, ANPC	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
3.10	Construire et équiper les formations sanitaires	Nombre de formations sanitaires créées et équipées	Mairie	MSHPAUS	-	PM	PM	PM	PM	PM
3.11	Mettre en place un fonds communal de gestion des risques de catastrophes	Fonds créé et fonctionnel	Marie	PCRRC, MERF, MATDDT	2 000 000	2 000 000	-	-	-	-
3.12	Procéder aux bornages et signalisations des zones à risques	Nombre de bornes et de signalisations installées	Marie	MTP, MUH, MERF, ANPC, PCRRC	7 500 000	2 500 000	-	2 500 000	-	2 500 000

3.13	Créer une pépinière communale	Pépinière communale créée et fonctionnelle	Mairie	MERF, ONG,	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
3.14	Former les femmes et jeunes filles et jeunes gens sur les AGR innovantes en RRC	Nombre d'AGR créées Nombre de femmes/jeunes filles et jeunes gens bénéficiaires	Mairie	PTF, ANADEB, Diaspora	80 000 000		20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
3.15	Installer une Radio communautaire	Une radio communautaire créée et fonctionnelle	Mairie	Ministère de la communication, privé	-	PM	PM	PM	PM	PM
4	Composante 4 : renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction									
	OS : améliorer la préparation pour une intervention efficace face aux catastrophes									
4.1	Construire des magasins de pré-positionnement	Nombre de magasins construits	Mairie	ANPC, MTP, Agriculture	80 000 000	-	80 000 000	-	-	-
4.2	Aménager un site communal d'accueil des sinistrés	Un site d'accueil fonctionnel	Mairie	ANPC, Action social, CRT, ONG et Associations,	75 000 000	-	75 000 000	-	-	-
4.3	Faire le pré- positionnement des vivres et non vivres	Un site de pré positionnement des vivres et non vivres aménagé	Mairie	ANPC, PCRRC	80 000 000	20 000 000	15 000 000	20 000 000	15 000 000	10 000 000
4.4	Organiser deux (2) exercices de simulation en impliquant fortement les femmes et les personnes en situation de handicap	02 exercices réalisés	Mairie	ANPC, PCRRC, CRT	80 000 000	-	40 000 000	-	40 000 000	-
4.5	Mettre en place un réseau de volontaires communaux de la protection civile	Nombre de volontaires	Mairie	ANPC, PCRRC	5 000 000	3 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000

4.6	Construire et équiper une unité communale de secours des sapeurs- pompiers	Une unité de secours fonctionnelle	Mairie	CSP, ANPC	100 000 000	-	-	-	100 000 000	-
4.7	Former les populations des zones à risques sur les gestes de premiers secours	Nombre de personnes formées, nombre de séances de formation	Mairie	ANPC, CRT, CSP, Association	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
4.8	Acquérir une ambulance médicalisée	Une ambulance acquise	Mairie	MSHPAUS, ONG	75 000 000	-	-	75 000 000	-	-
TOTAL					703 500 000					

*Le coût estimatif pour la mise en œuvre de ce présent plan d'action local de réduction des risques de catastrophes est de **Sept cent trois millions cinq cent mille (703 500 000) de francs CFA** hormis les coûts non estimés pour mémoire (PM).*

6.3. Facteurs de risques et mesures de gestion

Les risques potentiels qui peuvent remettre en cause la bonne finalisation des actions et activités sont :

- l'insuffisance de coordination intersectorielle ;
- la faible capacité de mobilisation des ressources par les structures ;
- la faible adhésion des acteurs sectoriels et des PTF ;
- la faiblesse de l'expertise mobilisée ;
- la faible adhésion des populations ;
- la survenue des maladies épidémiques/pandémiques ;
- les risques climatiques, etc.

Tableau 3 : Facteurs de risques et mesures de gestion

Risques	Mesures d'atténuation/Gestion
Risque lié à l'insuffisance de coordination intersectorielle	Mettre en place/animer les cadres de concertation
Risque lié à la faible capacité de mobilisation des ressources par les structures	Accroître les efforts de mobilisation des ressources internes (nouvelles niches fiscales) Diversifier les partenaires au développement et les sources de financement Réaliser des économies sur les dépenses courantes Améliorer l'efficacité des dispositions d'incitation au réinvestissement et à l'attraction des investissements Mettre en place un dispositif de mobilisation des ressources de la diaspora
Risque lié la faible adhésion des acteurs sectoriels et des PTF	Impliquer tous les acteurs dans les processus RRC Mettre en place une stratégie de communication
Risque lié à la faiblesse de l'expertise mobilisée	Renforcer les capacités de l'Administration à encadrer et suivre la réalisation des actions sur le terrain Renforcer le cadre de dialogue gouvernement-Partenaires Techniques et Financiers Veiller à faire recours à des expertises compétentes (qualifiées)
Risque lié la faible adhésion des populations	Promouvoir le dialogue Mettre en place une stratégie de communication
Risque lié la survenue des maladies épidémiques/pandémiques	Faire recours au ministère de la santé pour la surveillance épidémiologique
Risques climatiques	Renforcer l'adhésion des populations aux modes de production et de consommation durables Renforcer le système d'alerte précoce et de coordination efficace des réponses

VI. Arrangement institutionnel de mise en œuvre

Le dispositif de mise en œuvre du plan s'insère dans le cadre des arrangements institutionnels retenus à l'échelle nationale au vu du caractère multisectoriel, transversal et décentralisé de la thématique de réduction des risques de catastrophes et menaces. Sous le leadership de la commune et l'accompagnement de l'ANPC, l'approche d'actions intégrées et cohérentes sera privilégiée par une mise en œuvre harmonieuse et coordonnée des activités. En d'autres termes, la mise en œuvre du plan fera appel à un ancrage institutionnel de toutes les structures impliquées élargies aux communautés bénéficiaires à la base. Il s'agit de : la commune Assoli

3, la préfecture d'Assoli, les services déconcentrés de l'Etat notamment les finances et l'économie, la planification, l'aménagement du territoire, le développement à la base, les opérateurs des services concédés, la chefferie traditionnelle, le secteur privé, les ONG et associations de développement, les organisations représentatives des populations (CDB, CDQ, CVD, CCD), les partenaires techniques et financiers (PTF), etc.

VII. Mécanisme de mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources s'avère fondamentale pour la mise en œuvre des actions de développement des collectivités territoriales. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du plan mis en place se chargera de la mobilisation de ressources tant au niveau interne qu'externe. A l'interne par exemple, la commune Assoli 3, à l'instar de ses paires dispose d'un budget devant intégrer les investissements liés à la réduction des risques de catastrophes. Le mécanisme de mobilisation de ressources se situe à deux niveaux : national/international et local.

7.1. Au niveau national et international

Les ressources financières externes pour la réduction des risques de catastrophes peuvent être mobilisées par la commune Assoli 3 à travers :

- la dotation de l'Etat ;
- le partenariat sous forme de jumelage avec d'autres collectivités territoriales au niveau national et international ;
- l'appui de la diaspora ;
- les dons et legs ;
- les sponsors et mécènes ;
- la contribution des PTF, etc.

7.2. Au niveau local

Au niveau interne, les ressources financières en faveur de la réduction des risques de catastrophes peuvent être mobilisées à travers :

- les recettes fiscales (les taxes, les impôts) et non fiscales ;
- la participation des organisations de la société civile ;
- la contribution en nature de la communauté ;
- le partenariat commune-secteur privé ;
- les dons et legs ;
- la diaspora.

S'agissant des autres ressources et conformément aux dispositions légales et réglementaires portant organisation territoriale, les maires ont le pouvoir de réquisitionner le personnel et les matériels nécessaires à la gestion des situations de crise.

VIII. Mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions

Le mécanisme de suivi-évaluation est essentiellement axé sur les indicateurs du tableau 4 et va permettre d'apprécier la mise en œuvre des actions retenues dans le plan ainsi que les résultats atteints. Les principaux outils qui seront utilisés sont : les rapports et comptes rendus des réunions, les visites de terrains, le contrôle et audits des réalisations. Une évaluation à mi-parcours sera faite après deux ans et demi de mise en œuvre du plan afin d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats. Au bout des cinq (05) ans, un rapport bilan des travaux et une

évaluation finale seront faits. La mairie, première responsable de ce suivi-évaluation sera assistée par l'Agence nationale de la protection civile.

Tableau 4 : indicateurs de suivi-évaluation du plan d'action

Composantes	Indicateurs de résultats	Cibles en 2024	Cibles en 2026
Compréhension des risques de catastrophes	10 séances de sensibilisations organisées	05	10
	Nombre de sensibilisations	PM	PM
	Proportion de la population sensibilisée	30%	60%
	Cartes des zones à risques disponibles	02	04
	Base de données disponible	01	01
	Nombre d'indicateurs locaux identifiés	PM	PM
	Nombre de documents édités	PM	PM
	Nombre de séances	PM	PM
	Système d'alerte précoce fonctionnel	01	01
	Nombre d'outils de communication et de sensibilisation élaboré	PM	PM
Renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes pour mieux les gérer	Nombre de séances de sensibilisation	PM	PM
	Nombre de personnes formées	PM	PM
	Nombre de corps de métiers en bâtiment formés	PM	PM
	Nombre des actions/Projets/programmes ayant pris en compte le volet RRC	PM	PM
	Nombre de comités dynamisés	PM	PM
	Plateforme communale installée et fonctionnelle	PM	PM
	Plan de contingence et ORSEC communal élaboré	02	02
	Nombre de Plans d'évacuation rapide élaborés	02	04
	Nombre d'organisations formées	PM	PM
	Nombre de séances	PM	PM
	Nombre de rapports de suivi et évaluation	03	05
Investissement dans la réduction des risques de catastrophes aux fins de la résilience	Nombre d'ouvrages construits	PM	PM
	Surface aménagée	PM	PM
	Nombre de points d'eau fonctionnels	PM	PM
	Nombre de variétés promues et adoptées par les agriculteurs	PM	PM
	Nombre de séances de sensibilisation	PM	PM
	Nombre de plants mis en terre, superficie reboisée	PM	PM
	Un plan d'assainissement élaboré	PM	PM
	Document de plan d'aménagement disponible	PM	PM
	Nombre de séances organisées, Nombre d'entreprises privées présentes à la table ronde	PM	PM
	Nombre de formations sanitaires créées et équipées	PM	PM
	Fonds créé et fonctionnel	01	01
	Nombre de bornes et de signalisations installées	PM	PM
	Pépinière communale créée et fonctionnelle	PM	PM
	Nombre d'AGR créées	PM	PM
	Nombre de femmes/jeunes filles et	PM	PM

	jeunes gens bénéficiaires		
Renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de remise en état et de reconstruction	Nombre de magasins construits	01	01
	Un site d'accueil fonctionnel	01	01
	Un site de pré positionnement des vivres et non vivres aménagé	01	01
	02 exercices réalisés	01	02
	Nombre de volontaires	PM	PM
	Une unité de secours fonctionnelle	01	01
	Nombre de personnes formées, nombre de séances de formation	PM	PM
	Une ambulance acquise	01	01

Conclusion

La réduction des risques de catastrophes est de nos jours un défi majeur qui se pose à toutes les nations du fait de la dégradation de l'environnement, de l'urbanisation rapide et non contrôlée, de l'occupation anarchique de l'espace et surtout des changements climatiques. Une catastrophe peut en quelques instants annihiler les efforts de développement de plusieurs années d'une communauté voire d'une nation. A cet effet, toute action de développement qui se veut durable doit prendre en compte la dimension risque de catastrophes. La mise en œuvre du présent plan, outil de planification des actions de réduction des risques de catastrophes au niveau local, contribuera à accroître la résilience des populations de la commune Assoli 3 face aux principaux aléas identifiés. L'arrimage du plan d'action local de réduction des risques de catastrophes au Plan de Développement Communal (PDC) est un gage de mobilisation de ressources pour sa mise en œuvre.



*48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
22 51 02 05
05 Boite Postale 463 Lomé-Togo
anpctogo@anpctogo.tg
www.anpctogo.tg*

©Copyright ANPC 2022

